

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2022_232**

Objet : Arrêté de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par l'entreprise BOUVIER SECURITE en date du 8 novembre 2022.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver 2 places de stationnement pour le remplacement d'un automate bancaire pour le compte de la BANQUE POPULAIRE de Scionzier, Passage des Champs.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, le stationnement sur les 2 (dernières) places de parking situées en haut à droite du Passage des Champs seront réservées pour les véhicules de l'entreprise Bouvier Sécurité le **Mardi 29 Novembre 2022**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

